



# ACTE DE RÉTROCESSION D'UNE CONCESSION FUNÉRAIRE

Envoyé en préfecture le 24/09/2019

Reçu en préfecture le 24/09/2019

Affiché le

SLOW

ID : 069-216902734-20190924-VILLE\_2019DC098-AU

## CIMETIÈRE COMMUNAL DE CORBAS

Cimetière : Columbarium

Carré : 6

Bloc : G

Concession n° 9

Vu la demande de rétrocession présentée par Monsieur DEL REY Michel né le 10 octobre 1943 et Madame PANZARASA Janine épouse DEL REY née le 19 juin 1940, domiciliés 1 impasse Édith Piaf 69960 CORBAS, concernant la concession funéraire dont les caractéristiques sont :

- Concession n° 9 située au columbarium carré 6, bloc G, acquise le 8 octobre 2018 pour une durée de 30 ans au prix de 950 €.

Celle-ci n'ayant pas été utilisée jusqu'à ce jour et se trouvant donc vide de toute sépulture,

Monsieur DEL REY Michel et Madame PANZARASA Janine épouse DEL REY déclarent vouloir rétrocéder la dite concession, à partir de ce jour, à la commune afin qu'elle en dispose selon sa volonté, contre le remboursement de la somme de 886,66 €.

Le Maire dans le cadre de la délégation qui lui a été confiée par le conseil municipal, accepte la reprise de la dite concession au nom de la commune.

Fait à Corbas, en 3 exemplaires

Le 11 septembre 2019

Signature

Le concessionnaire

Signature

Le Maire,

Jean-Claude TALBOT

1 ex. Mairie

1 ex. Receveur municipal

1 ex. Concessionnaire